

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

19 novembre 2025

BILAN MAÏS 2025

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



[Présentation du réseau d'épidémiosurveillance](#)

Pression biotique

- Ravageurs
- Maladies

[Facteurs de risque phytosanitaire](#)

[Bilan par bioagresseur](#)

- Limaces
- Mouches
- Vers gris
- Nématodes
- Taupins
- Tipules
- Corvidés (et autres oiseaux)
- Pucerons
- Pyrale : **une fiche méthodes alternatives et prophylaxie est disponible [ici](#)**
- Sésamie
- Chrysomèle des racines du maïs
- Blaireaux et sangliers



1 Présentation du réseau d'épidémosurveillance

Durant la campagne d'observations 2025, 25 parcelles ont été suivies sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne. Voici ci-dessous la cartographie des parcelles observées ainsi que la liste des parcelles/partenaires engagés dans le réseau en 2025.

commune	code insee	organisme
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES	08346	CA 08
CHUFFILLY-ROCHE	08123	CA 08
LA FRANCHEVILLE	08180	CA 08
ACY-ROMANCE	08001	CA 08
JUZANVIGNY	10184	CA 10
MONTAULIN	10245	CA 10
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	51626	CA 51
RAPSÉCOURT	51452	CA 51
VERRIÈRES	51610	CA 51
MONTMIRAIL	51380	CERESIA
VAL-DE-VESLE	51571	CERESIA
LES BORDES-AUMONT	10049	CETA DE TROYES
VAL-DE-MEUSE	52332	EMC2
COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES	52140	EMC2
SOIZY-AUX-BOIS	51542	NOVAGRAIN
CHARBOGNE	08103	SCA DE JUNIVILLE
ESTERNAY	51237	SCA D'ESTERNAY
ORMES	10272	SCARA
SOURDUN	77459	SOUFFLET AGRICULTURE
BAZEILLES	08053	VIVESCIA AGRICULTURE
FAISSAULT	08163	VIVESCIA AGRICULTURE
GIVRY	08193	VIVESCIA AGRICULTURE
SÉVIGNY-WALEPPE	08418	VIVESCIA AGRICULTURE
SPOY	10374	VIVESCIA AGRICULTURE
LE BUISSON	51095	VIVESCIA AGRICULTURE



2 Pression biotique

a. Ravageurs du maïs

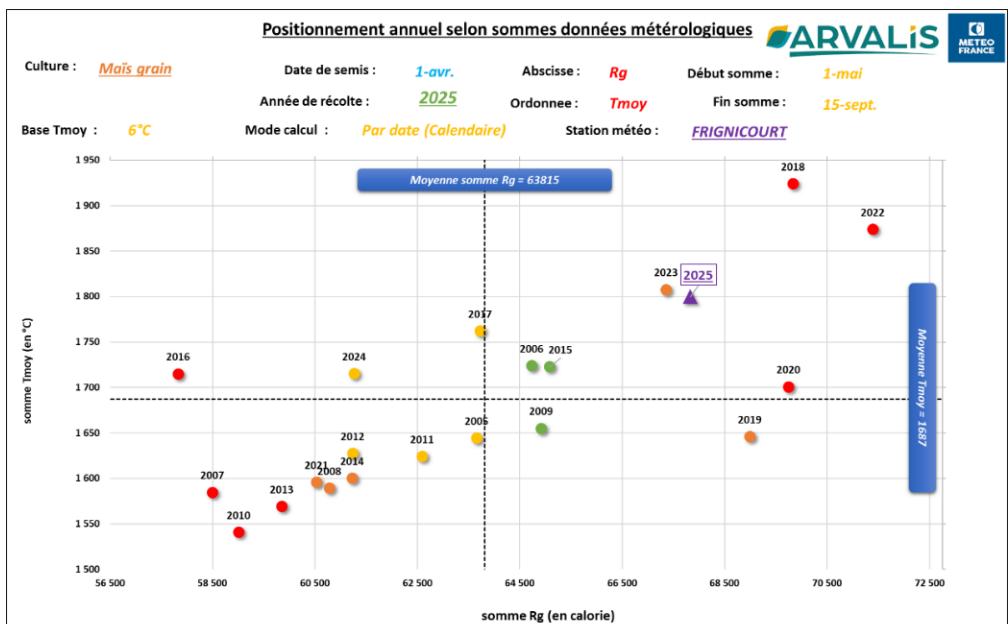
	Fréquence	Intensité	Evolution par rapport à 2024
Vers gris	0	0	=
Limaces	1	1	<
Taupins	1	1	=
Oscinies	0	0	=
Zabre	0	0	=
<i>Sitobion avenae</i>	1	0	=
<i>Rhopalosiphum padi</i>	1	0	=
<i>Metopolophium dirhodum</i>	1	0	=
Cicadelles	1	1	>
Acariens	0	0	=
Cirphis	0	0	=
<i>Autographa gamma</i>	0	0	=
<i>Diabrotica virgifera</i>	1	1	>
Pyrale	2	1	>
Oiseaux	2	1	=
Rongeurs	0	0	=
Sangliers	1	2	=
Blaireaux	1	1	=

b. Maladies du maïs

	Fréquence	Intensité	Evolution par rapport à 2024
Fonte des semis	0	0	=
Charbon commun	2	1	>
Coup de feu fusarien	1	1	=
Fusariose des tiges	0	0	=
Fusariose des épis	1	0	<
Helminthosporiose maydis	0	0	=
Aspergillus	0	0	=
Rouille	0	0	=
Anthracnose	0	0	=
Kabatiellose	0	0	=
Pourriture à Erwinia	0	0	=
Mildiou	0	0	=
Viroses	0	0	=

3 Facteurs de risque phytosanitaire

Contrairement à l'année 2024, les semis ont pu démarrer tôt cette année et les parcelles observées dans le cadre du BSV ont été semées pour la grande majorité sur le mois d'avril. La pluviométrie est plutôt sèche sur le début du printemps rendant parfois difficiles les opérations de travail du sol dans les sols lourds/argileux. Cela va parfois pénaliser les levées et favoriser les attaques d'oiseaux. Les cumuls de températures (qui sont le moteur de la croissance des maïs) sont supérieurs à la normale et malgré une pluviométrie toujours faible sur le mois de mai ; les stades s'enchaînent rapidement. Le graphique ci-dessous permet de positionner l'année 2025 par rapport aux 20 dernières années en fonction des cumuls de rayonnement et de températures (en base 6-30°C) sur la station de Frignicourt (51). Elle se place dans le décile 8 pour ces 2 critères (finalement assez proche de l'année 2023). Les floraisons femelles sont en avance d'une dizaine de jours sur la normale. Les toutes premières floraisons interviennent début juillet. Malgré une 2^{ème} quinzaine de juillet plus fraîche et pluvieuse que la normale, les maïs restent en avance. Le début des ensilages intervient à la mi-août pour les parcelles les plus précoces et/ou ayant subis des stress hydriques importants. Les récoltes de maïs grain débutent à leur tour vers le 10 septembre, soit un bon mois plus tôt qu'en 2024. C'est un point positif car d'une part, les récoltes peuvent se faire à des taux d'humidité plus faible qu'en 2024 (environ 5 %) permettant quelques économies sur les frais de séchage et d'autre part, une date de récolte précoce est facteur important pour maîtriser la qualité sanitaire et réduire la production de certaines mycotoxines de champ comme *Fusarium graminearum*.



4 Bilan par bioagresseur

a. Limaces

Après 2 années où le climat a été plutôt favorable au maintien d'une population importante de limaces, le printemps globalement plus sec en 2025 est défavorable aux attaques sur les maïs. 35 observations ont pu être réalisées entre le 23 avril et le 23 juin : 75 % des observations montrent une absence de dégâts.

b. Mouches

Concernant les mouches, *Geomyza tripunctata* ou *Delia platura* (communément appelée la mouche des semis), 14 observations ont été réalisées cette année du 8 avril au 17 juin et 100 % des parcelles observées étaient indemnes de mouche.

c. Vers gris

5 parcelles ont fait l'objet d'observations mais aucune parcelle n'a fait l'objet d'attaques de vers gris, (*Agrotis ipsilon* et *Agrotis segetum* ou *Scotia ipsilon* et *Scotia segetum*) ou de *Luperina* (*Luperina testacea*).

d. Nématodes

6 parcelles ont fait l'objet d'observations du 8 avril au 24 juin mais il n'y a pas eu d'attaque de nématodes sur les parcelles du réseau.

e. Taupins

36 observations ont pu être réalisées, 95 % des observations montrent une absence d'attaque de taupins. Une parcelle dans les Ardennes a fait l'objet de quelques dégâts.

f. Tipules

5 parcelles ont fait l'objet d'observations du 8 avril au 17 juin. Une seule parcelle dans les Ardennes a présenté quelques traces de présences de tipules.

g. Corvidés (et autres oiseaux)

Les corneilles et corbeaux freux sont toujours présents en 2025 avec des fréquences et des intensités d'attaques proches de 2024 mais n'impactant pas nécessairement les mêmes secteurs géographiques (attaques imprévisibles !). Les dates de semis plutôt synchrones sont un facteur défavorable aux attaques. En revanche, la pluviométrie est plutôt sèche sur le début du printemps et a pu compliquer les préparations de sol avant les semis dans les sols lourds/argileux. Cela peut pénaliser les levées et favoriser les attaques d'oiseaux. Les oiseaux restent la principale cause de re-semis du maïs et un des principaux ravageurs en termes d'impact des maïs de la région.

10 parcelles ont fait l'objet d'observations régulières depuis le semis soit du 8 avril jusqu'au 23 juin. 1 parcelle, dans les Ardennes a subi de forts dégâts (plus de 20 % des plantes détruites par zone). 47 % des observations mettent en évidence des attaques touchant entre 1 et 20 % des plantes.

h. Pucerons

1) *Metopolophium dirhodum*

68 observations ont été effectuées à partir du 23 avril jusqu'au 4 août. 73 % des observations font état de l'absence de pucerons. Sur les 8 parcelles qui ont été colonisées, leur présence a été contenue et est restée en-deçà des seuils indicatifs de risque.

2) *Sitobion avenae*

58 observations ont pu être effectuées à partir du 23 avril jusqu'au 4 août. A l'image des pucerons du feuillage, 85 % des observations font état d'une absence de puceron. Leur présence a été contenue et est restée en-deçà des seuils indicatifs de risque.

3) *Rhopalosiphum padi* (sur épis et sur panicule)

68 observations ont pu être effectuées à partir du 23 avril jusqu'au 4 août. 80 % des observations font état d'une absence de pucerons. Pour rappel, il n'y a pas de seuil indicatif de risque pour cette espèce de pucerons.

i. Pyrale

Il n'y a pas de suivi de chrysalidation effectué en Champagne-Ardenne. La date de pose des pièges est définie par le suivi des sommes de températures en base 10 au 1^{er} janvier, qui est un bon indicateur de la précocité des vols pour la région. A la fin mai, les cumuls sont proches du décile 8 sur 20 ans (année chaude).

Les premiers pièges delta à phéromone sont positionnés début juin et les premiers relevés sont effectués lors de la semaine 22 (autour du 28 mai). Les premières captures sont enregistrées dans les Ardennes et dans l'Aube, la semaine suivante (autour du 4 juin).

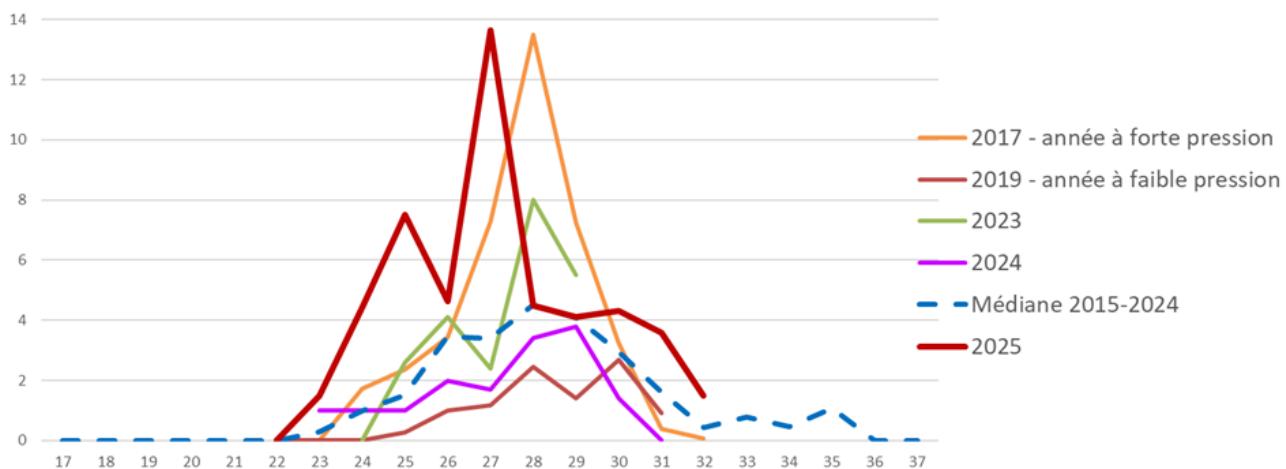
Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des captures relevées dans les 18 pièges déclarés (17 pièges à phéromone et 1 piège lumineux).

commune	code insee	sem 22 - 28 mai	sem 23 - 4 juin	sem 24 - 11 juin	sem 25 - 18 juin	sem 26 - 25 juin	sem 27 - 2 juillet	sem 28 - 9 juillet	sem 29 - 17 juillet	sem 30 - 24 juill	Sem 31 - 31 juill	sem 32 - 6août
VAL-DE-VESLE	51571	0	0	0	1	5	-	-	-	-	-	-
LE BUISSON*	51095	0	0	12	10	22	27	17	-	7	-	-
SPOY	10374	0	0	1	0	8	-	0	7	0	-	0
ACY-ROMANCE	08001	0	0	0	0	3	2	2	2	1	0	1
CHARBOGNE	08103	0	0	1	4	2	5	10	-	9	-	0
SEVIGNY-WALEPPE	08418	1	0	2	4	12	22	0	0	0	4	-
FAISSAULT	08163	1	2	8	2	-	-	1	8	-	-	1
LES BORDES-AUMONT	10049	1	1	3	1	-	3	0	3	-	-	-
GIVRY	08193	0	0	5	2	-	-	-	-	-	-	-
JUZAVIGNY	10184	3	4	36	13	16	7	12	3	3	-	-
MONTAULIN	10245	0	0	0	3	18	4	2	0	1	-	-
ESTERNAY	51237		10	10	0	27	2	19	3	9	3	-
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	51626		0	1	1	2	-	-	0	1	-	-
VAL-DE-MEUSE	52332		0	-	2	-	8	0	5	0	1	-
COLOMBEYLES DEUX ÉGLISES	52140		0	0	2	-	6	1	2	0	0	-
VERRIERES	51610				7	0	-	2	1	2	0	-
ORMES	10272				0	1	-	0	4	-	0	-
MONTMIRAIL	51380				3	3	-	0	0	0	-	-
nb total de captures		6	31	90	74	109	83	49	43	18	6	
nb pyrales moyen/piège (pièges ayant piégé)		1.5	4.43	7.50	4.63	13.63	4.44	4.11	4.30	3.60	1.50	
*piège lumineux												

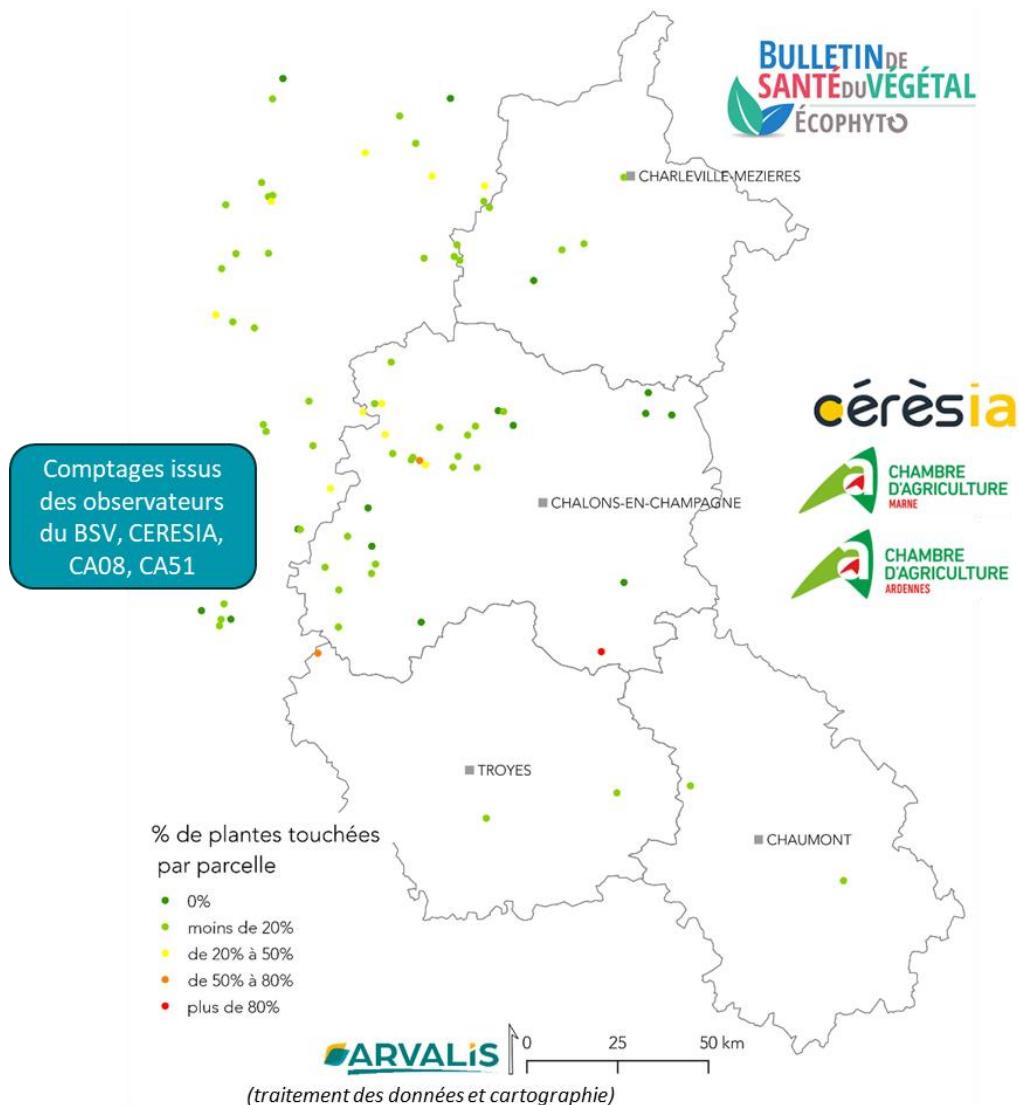
Le graphique ci-après présente l'évolution du nombre moyen de papillons piégés par piège actif entre la semaine 22 et la semaine 32 en comparaison avec plusieurs années historiques. Il n'y a pas eu d'observation des pontes réalisées cette année sur le réseau.

BSV Champagne - Ardenne - suivi pluriannuel

Nombre moyen de papillons piégés par piège actif



Les pièges ont été fortement actifs lors des semaines 25-26-27 (soit à partir du 18 juin). Le nombre de captures dans les pièges est assez important cette année. La carte ci-après présente le pourcentage de pieds de maïs touchés par la pyrale en fin de cycle en situation non protégée.



Sur l'ensemble des comptages réalisés, 42 parcelles (contre 46 parcelles en 2024), la moyenne des dégâts est de 12 % de pieds touchés (allant de 0 à 82 %) pour la région Champagne-Ardenne.

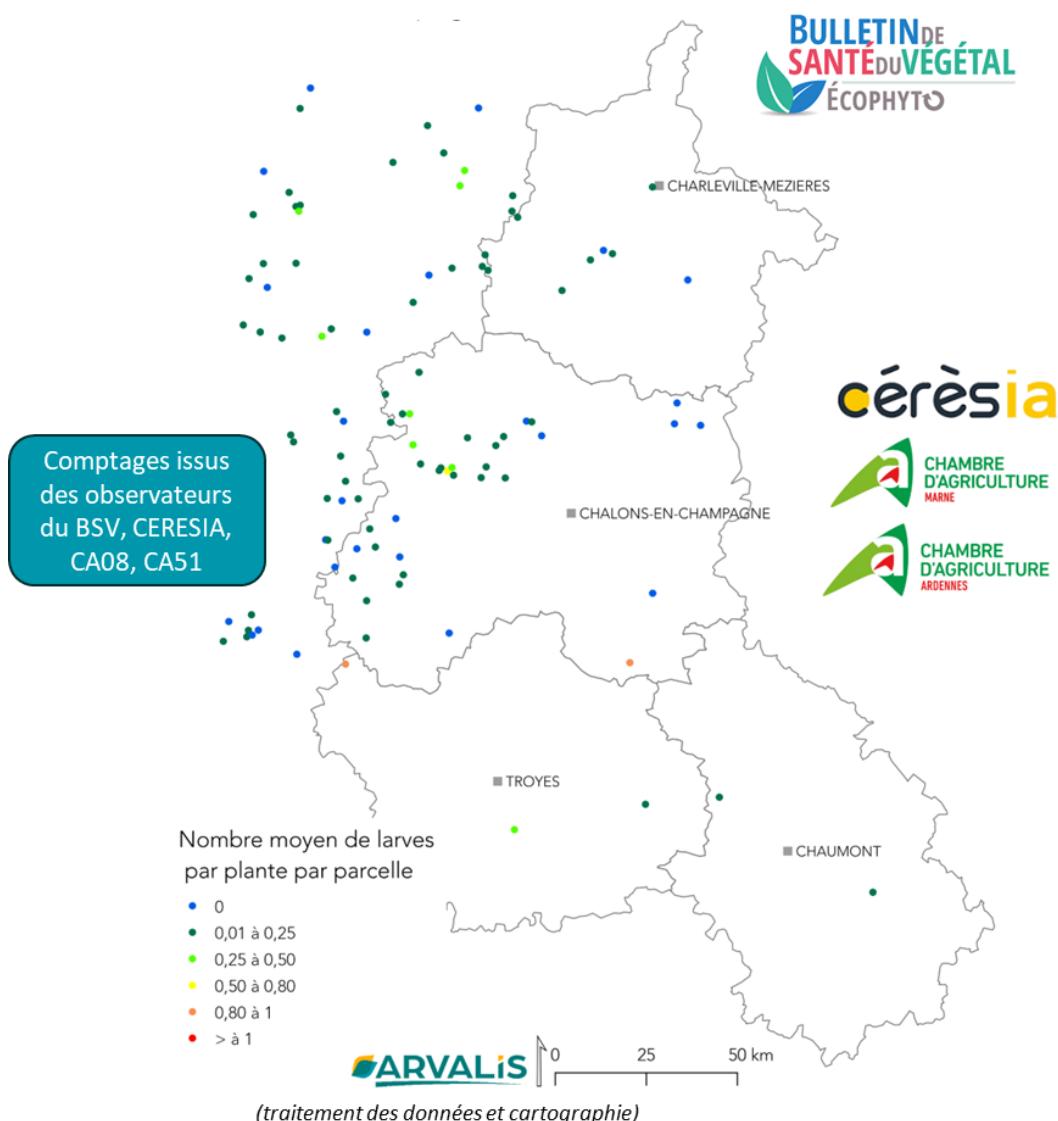
C'est un niveau de dégâts suffisant pour occasionner des pertes de rendement et une éventuelle dépréciation de la qualité « sanitaire » des productions (maïs grain comme maïs fourrage). Les dégâts causés par les foreurs pouvant créer des portes d'entrée pour des pathogènes comme les fusariums.

La 2^{ème} carte ci-après présente la population larvaire à l'automne 2025 exprimée en nombre moyen de larves par plante. Plus la population larvaire est importante, plus le risque de présence de pyrales en 2026 est élevé pour les maïs de la parcelle observée et les parcelles voisines, sans préjuger des méthodes prophylactiques qui auraient pu être mises en œuvre durant cet automne/hiver comme le broyage fin des cannes et des bas de tiges de maïs et/ou le labour. Pour construire cette carte, à nouveau, ce sont les parcelles suivies dans le cadre du BSV et un nombre important de parcelles en dehors de ce réseau qui ont été utilisées. Il s'agit aussi bien de parcelles ayant été protégées (6 parcelles) que de parcelles non protégées contre la pyrale (42 parcelles).

L'analyse des données montre un niveau de la population larvaire qui a presque doublé par rapport à l'automne 2025 pour toute la région.

Le nombre moyen de larve par pied est de 0,18 (48 parcelles) contre 0,10 (46 parcelles) l'année dernière.

Le risque à priori pour la campagne 2026 reste faible mais il est en augmentation par rapport à 2025.



j. Sésamie

Une sésamie a été capturée à Ormes dans l'Aube. Il s'agit d'un insecte classé dans la catégorie des foreurs comme la pyrale. Elle est habituellement plutôt rencontrée dans des régions plus au sud, bien qu'elle soit maintenant installée en région Centre et en Normandie.

k. Chrysomèle des racines du maïs

Un réseau de 8 pièges a été suivi cette année. Des captures de chrysomèles sont enregistrées dans plusieurs secteurs, y compris dans des parcelles/zones où il n'y avait pas eu de piégeage les années précédentes, ce qui atteste de la présence de l'insecte dans les Ardennes et dans la Marne à minima. Le détail des captures est présenté dans le tableau ci-dessous ; le tiret (-) correspond à une absence de relevé des pièges.

	code INSEE	sem 29 - 17 juil	sem 30 - 24 juil	Sem 31 - 31 juil	sem 32 - 6 août	sem 33 - 13 août	sem 34 - 20 août	sem 35 - 27 août	sem 36 - 3 sept
SPOY (Vivescia)	10374	0	0	0	0	-	-	-	-
LA FRANCHEVILLE (CA08)	08180		61	27	3	3	3	1	-
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES (CA08)	08346		73	26	14	10	10	14	16
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE (CA51)	51626		0	0	-	-	0	-	0
CHUFFILLY-ROCHE (CA08)	08123		0	3	6	4	0	-	-
BAZIELLES (Vivescia)	08053	1*	0	0	2	27	16	13	-
VAL-DE-MEUSE (EMC2)	52332	0	0	0	0	0	0	0	0
RAPSÉCOURT (CA51)	51452	1	5	5	-	2	5	6	-
nb total de captures/sem		2	139	61	25	46	34	34	16

5 pièges sur 8 se sont révélés actifs et ont piégés entre 1 et 139 chrysomèles par semaine. Le réseau de pièges a été étoffé cette année, ce qui peut expliquer en partie le plus grand nombre de captures.

I. Blaireaux et sangliers

Les sangliers et les blaireaux sont également des ravageurs qui causent des dégâts importants sur les parcelles de maïs sur la fin de cycle (cela peut être aussi dès le semis concernant les sangliers). Il existe peu de solutions de lutte en dehors des clôtures physiques et de la régulation des populations.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis - Institut du Végétal, ATPPDA, Cérèsia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EI Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, NOVAGRIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, TEREOS, Terres Inovia, VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.braillard@grandest.chambagri.fr